



NOTE DE SYNTHÈSE
Ordre du jour du Conseil Municipal

Du lundi 25 novembre 2024 à 18h
Salle du Conseil Municipal

➤ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2024**

Voir le PV ci-joint

1 - AUTORISATION DE DEPENSES PREALABLES AU VOTE DU BUDGET 2025

Considérant qu'au vu des échéances de factures précédant le vote du budget 2025, il est nécessaire d'autoriser la régularisation des dépenses d'investissement en cours, sur le budget principal et sur les budgets annexes, pour le compte de l'exercice 2024 en préalable au vote du budget;

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée délibérante de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

2 - DECISION MODIFICATIVE ET VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée délibérante qu'il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires de fin d'année sur le budget principal de la Commune, notamment à la demande du trésorier sur les régularisations des frais d'études en section d'investissement.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE (MSP) A LAROQUE D'OLMES – ETAT-REGION-EUROPE-DEPARTEMENT-CCPO

A propos du projet de la réalisation de la MSP, Monsieur le Maire rappelle que :

- Le bâtiment actuel accueillant la MSP se situe sur une zone inondable (Zone rouge) et qu'il est urgent d'installer cette équipe très dynamique dans de nouveaux locaux aux normes et adaptés à l'évolution de leur activité grandissante ;
- Le projet consiste en la réalisation d'une MSP sur la parcelle nouvellement cadastrée B3430 d'environ 2 200 m² sise Rue Denis PAPIN. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Commune, propriétaire ; les locaux seront ensuite loués à des praticiens qui y exerceront à titre libéral (approbation du projet du Conseil municipal du 3 juin 2024),
- Le 13 novembre dernier, le projet de MSP a été présenté aux professionnels de santé de la MSP de Laroque. Le projet et l'emplacement prévus ont été très bien accueillis. 15 professionnels étaient présents.
- Le montant prévisionnels des travaux s'élève à 2 114 900 € HT (hors honoraires Maîtrise d'Œuvre / BE, Etudes complémentaires et hors voirie),

Il va s'agir de solliciter des subventions de tous nos partenaires publiques : Etat, Région, Europe, Département de l'Ariège et la CCPO.

4 - ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS JOUS LE CASTELLA

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée délibérante que :

- par courrier du 26 octobre 2023, Madame Bocchiardo Michelle et Monsieur Lamouroux Jean-Philippe ont fait part de leur souhait de céder à la commune leur parcelle B605, situé Jous la castella d'une superficie de 335 m² pour la somme de 927 €,
- cette parcelle fait partie de la zone destinée à la création de jardins partagés.

Monsieur le Maire propose l'acquisition de ladite parcelle qui est en contiguïté avec les autres parcelles du projet de jardins partagés pour la somme proposée par les propriétaires.

5 - CIMETIÈRE MUNICIPAL- REPRISE DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D'ABANDON

La concession n° 1-F-0569 – emplacement n°1-X-0941 accordée à MME BOULBES Antoinette est bien en état d'abandon, ledit état ayant été dûment constaté à plusieurs reprises notamment par observation depuis le premier constat d'abandon dressé le 28 juillet 2021 qui a fait l'objet des formalités prévues par la loi puis d'un Procès-verbal en date du 18 octobre 2024.

Il s'agit de dire que la concession en état d'abandon nommée ci-dessus est reprise par la commune, et que le terrain ainsi libéré est mis en service pour une nouvelle concession,

6 - AUTORISATION DE VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 11, RUE SAINT-JACQUES

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée délibérante que :

- la commune est propriétaire d'un immeuble d'habitation constitué de 4 appartements d'environ 76 m² et d'un parking privatif situé sis 11, Rue Saint-Jacques, parcelle cadastrée section B 795, d'une superficie de 473 m²,
- il représente un immeuble de rapports qui fait parti du domaine privé de la commune,
- il est de plus en plus compliqué financièrement de s'assurer de son parfait entretien,
- dans le cadre de la priorisation des projets d'investissement 2025–2026, notamment le projet de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), la commune a besoin de trouver de nouvelles sources de financement.

7 - LANCEMENT D'UN MARCHE DE FOURNITURE DE DENREES ET BARQUETTES ALIMENTAIRES – CUISINE CENTRALE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée délibérante que le marché d'approvisionnement de la cuisine centrale en denrées et barquettes alimentaires arrive à son terme le 30 avril 2025, et doit donc être relancé.

Compte-tenu de la spécificité de ce marché, Monsieur le Maire propose de le lancer sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée d'un an renouvelable expressément deux fois, soit une durée totale de trois ans.

QUESTIONS DIVERSES